

Le premier tour

LES STATISTIQUES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN MÉTROPOLE

Inscrits : 17 822 317
Votants : 11 888 472 (66,7)
Exprimés : 11 485 466 (64,4)

	Voix	%
Ext. g.	74 079	0,64
PC	1 437 238	12,51
PS	2 854 519	24,85
MRG	173 348	1,50
Div. g.	202 369	1,76
Ecol.	91 581	0,79
UDF	2 078 627	18,09
RPR	1 904 805	16,58
Div. opp.	1 652 612	14,38
Ext. d.	1 016 288	8,84

LES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES DE MARS 1979...

Inscrits : 16 905 271
Votants : 11 060 619
Abstentions : 5 844 652 (34,57%)
Suff. exp. : 10 712 811

	Nombre de candidats	Nombre de voix	Pourcentage des exprimés
Extrême gauche	198	91 116	0,85
PC	1 814	2 405 655	22,46
PS	1 660	2 888 345	26,96
MRG	216	203 157	1,89
Divers gauche	414	338 418	3,16
UDF	1 006	2 264 939	21,14
Moderés favorables à la majorité	926	1 075 139	10,03
RPR	837	1 322 181	12,34
Divers droite	182	73 976	0,69
Ecologistes	80	49 885	0,47

... ET CEUX DU PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES DE MARS 1982

Inscrits : 18 660 337
Votants : 12 768 851
Abstentions : 5 890 486 (31,57%)
Suff. exp. : 12 399 121

	Nombre de candidats	Nombre de voix	Pourcentage des exprimés
Extrême gauche	241	68 737	0,55
PC	1 937	1 968 536	15,87
PS	1 859	3 706 415	29,89
MRG	245	216 315	1,74
Divers gauche	246	191 684	1,54
UDF	900	2 331 412	18,80
RPR	853	2 228 746	17,97
Divers droite	968	1 606 414	12,95
Extrême droite	65	25 273	0,20
Ecologistes	177	55 589	0,44

Le débat sur la proportionnelle relancé

(Suite de la première page.)

Cette fois, la gauche est majoritaire dans seize départements (1). Cette situation, qui permet au porte-parole de l'opposition de crier victoire et d'annoncer sa prochaine traduction en une majorité parlementaire, portera ses premières conséquences en termes de majorités départementales. L'opposition est en effet bien placée pour reprendre le contrôle d'une dizaine de ces assemblées.

A y regarder de plus près, le « frémissement » enregistré par les socialistes (le PS se rapproche du niveau atteint par le candidat Mitterrand - 26,09 % - au premier tour de l'élection présidentielle) masque un handicap supplémentaire.

La catastrophe des européennes pouvait s'expliquer par un abstentionnisme différentiel, le « peuple de gauche » étant réputé avoir boudé ses représentants plus que l'électorat de droite. Cette fois, la participation a été plus forte de neuf points ; et le rapport des forces n'a que faiblement varié. Conclusion : la réserve d'abstentionnistes sur laquelle la gauche croyait pouvoir compter alimentée, certes, la progression du PS, mais elle a autant nourri le Front national et l'opposition traditionnelle. La nouvelle donne politique que le scrutin européen avait laissé entrevoir en est pourtant confortée. Elle a son origine dans l'affirmation du Front national, comme dans le déclin du PCF. Nous n'avons plus affaire, comme le dit M. Le Pen, à la « bande des quatre », mais à une bande dans laquelle le cinquième larron est plus qu'un trouble-fête.

L'information est ainsi faite aujourd'hui que l'effet psychologique d'un scrutin dépend des estimations que livrent les instituts de sondages avec une grande fidélité, mais avec le risque d'induire l'opinion en erreur lorsque l'image d'un scrutin se forme à la marge. Sur la foi de ces estimations, la droite « classique » est apparue comme majoritaire à elle seule, sans le concours d'un Front national en déroute. Vérification faite, qu'en est-il ? Avec 49,06 %, l'opposition traditionnelle peut difficilement projeter, pour 1986, une situation qui rendrait superflu l'appoint du Front national. En outre, sans aller jusqu'à prétendre, comme il le fait lui-même, que M. Le Pen peut puiser dans la catégorie « divers oppositions » (12,90 %) autant que l'UDF (19,28 %) ou le RPR (16,87 %), force est de reconnaître que cette catégorie-là n'est pas nécessairement homogène.

Qui plus est, le Front national est globalement stable là où il se présente

sous ses couleurs (lire l'article d'Alain Rollat), et localement en progrès. Il est à ce point présent que les résultats du second tour dans quelques gros départements (Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Pyrénées-Orientales) en dépendent. Le simple énoncé de ces localisations atteste que les caractéristiques du vote Le Pen sont bien établies : vote de la France urbaine, lié au seul atout par la population immigrée, favorisé par la présence de rapatriés, accentué dans la France aisée.

Les scores réalisés pèseront sur la droite classique. Malgré la clarté des consignes nationales, qui vont du refus de désistement au maintien d'un candidat RPR ou UDF, fût-ce au bénéfice de la gauche, il y a fort à parier que les responsables locaux réfléchiront à deux fois, notamment dans les cinq cantons des Bouches-du-Rhône, dans les deux cantons du Rhône, les trois du Var, les deux de l'Hérault qui ont placé en tête de l'opposition le candidat du Front national.

Une promesse opportune

A gauche aussi, le second tour sera délicat. Là encore, la consigne de discipline républicaine est claire. Mais la manière dont M. Marchais l'a exprimée n'est guère mobilisatrice. Au reste, malgré un léger mieux (près d'un point et demi de plus qu'aux européennes), le parcours électoral du PC continue de s'inscrire dans une logique de déclin, même si le mouvement paraît contenu. Car le PC, traditionnellement, jouit aux cantonales, du fait de son implantation locale, d'une prime de deux points, qu'il ne récupère pas complètement. Bref, dans ou hors du gouvernement, avec ou contre le PS, le PC ne se refait pas.

On voit mal la gauche se ressouder brusquement d'ici à mars 1986. On la voit mal, toutes voix confondues, combler en un an son formidable handicap. Reste alors, lancinante, la même question pour le pouvoir : comment empêcher le RPR et l'UDF d'être majoritaires à eux seuls aux élections législatives ? Décidément, la proposition n° 47 du candidat Mitterrand, en 1981, évoquant la proportionnelle, devient une promesse opportune.

Bien adaptée à l'intention, la proportionnelle pourrait libérer une concurrence réelle à droite et clarifier un peu plus l'hostilité PC-PS. Cette stratégie est jouable dans la mesure où la droite traditionnelle

La bonne tenue du PS

L'analyse que développait M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, avant le premier tour des élections cantonales s'est révélée correspondre, *grosso modo*, à la réalité : il y a « frémissement » de l'opinion en faveur du PS, comme s'est confirmé le fait que les élections cantonales venaient « trop tôt » par rapport à l'évolution de l'électorat. Dans l'entourage du premier secrétaire, on juge que les cantonales sont « les dernières élections d'une période qui s'achève ». On remarque aussi, que, tout comme pour les européennes, l'investissement personnel important de M. Jospin dans la campagne a probablement contribué à l'obtention d'un résultat acceptable.

Par rapport aux élections européennes, la progression est générale, parfois très prononcée. Dans l'Aude, le PS passe de 33,80 % des suffrages exprimés à 41,94 %. Même dans les départements où le PS est dans une situation préoccupante, comme les Bouches-du-Rhône, la progression est de plus de 7 points (25,77 % contre 18,52 %). Dans le Var, où le recul de la gauche est brutal, le PS progresse de moins de 4 points par rapport aux européennes (20,90 % contre 17,49 %).

La physiognomie du scrutin illustre, cependant, les difficultés du PS dans le Sud-Est, où il résiste moins bien que dans le Sud-Ouest, autre

bastion traditionnel : dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il obtient la majorité absolue dans six cantons seulement (trois dans les Hautes-Alpes, un dans les Alpes-de-Haute-Provence, un dans le Var, un dans les Bouches-du-Rhône), alors que, dans le Sud-Ouest, il réalise plus de 50 % des voix dans neuf cantons de Haute-Garonne, cinq du Gard (en comptant il est vrai celui de M. Baumet, qui a été exclu du parti), six dans l'Aude.

Les trois départements qui donnent au PS plus de 40 % des suffrages sont des départements du Sud-Ouest : l'Aude (41,94 %), la Haute-Garonne (41,54 %) et l'Ariège (40,29 %). En comptant ces trois départements, le PS obtient plus de 30 % des suffrages dans dix-neuf départements. Dans cinquante-six départements, il réalise entre 20 % et 30 % des suffrages.

La bonne tenue relative du PS à l'échelon national n'empêchera pas le second tour d'être difficile pour les socialistes, qui doivent faire face à de nombreux ballottages défavorables, par exemple dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans le Gard, dans les Bouches-du-Rhône, en Dordogne... Cette position délicate s'explique aussi par la situation du PCF, qui, s'il résiste, ne se redresse pas.

J.-L. A.

La situation des membres du gouvernement

Deux secrétaires d'Etat sont élus : M. Joseph Franceschi, chargé des personnes âgées et des retraites, dans le Val-de-Marne ; M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et technologique, en Côte-d'Or.

Huit ministres et secrétaires d'Etat sont en ballottage : M. Béréngovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, dans la Nièvre ; M^{me} Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, dans la Vienne ; M. André Labarère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, dans les Pyrénées-Atlantiques ; M. Louis Mexandeau, ministre délégué chargé des PTT, dans le

Calvados ; M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux relations extérieures, dans le Tarn-et-Garonne ; M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, dans l'Aude ; M. René Souchon, secrétaire d'Etat chargé de l'agriculture et de la forêt, dans le Cantal ; et M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, dans le Pas-de-Calais.

Deux ministres ne se représentaient pas : M^{me} Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du gouvernement, dans le Gard, et M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, en Charente-Maritime.

Le sort des présidents de conseils généraux

Cinquante-trois présidents de conseils généraux (cinquante et un en métropole et deux en outre-mer) étaient élus de cantons soumis à élection. Trente d'entre eux ont été réélus conseillers généraux ; vingt et un sont en ballottage ; deux ne se représentaient pas.

● RÉÉLUS : MM. Jacques Boyon, RPR (Ain) ; André Godart, CNIP (Aisne) ; Marcel Lesbros, UDF (Hautes-Alpes) ; Jacques Médecin, RPR (Alpes-Maritimes) ; Bernard Laurent, UDF-CDS (Aube) ; Robert Capdeville, PS (Aude) ; Louis Philibert, PS (Bouches-du-Rhône) ; Pierre Raynal, RPR (Cantal) ; Pierre-Rémi Houssin, RPR (Charente) ; François Giacobbi, MRG (Haute-Corse) ; Robert Poujade, RPR (Côte-d'Or) ; Michel Moreigne, PS (Creuse) ; Georges Gruillot, RPR (Doubs) ; Gilbert Baumet, ex-PS (Gard) ; Philippe Madrelle, PS (Gironde) ; André-Georges Voisin, app.

RPR (Indre-et-Loire) ; Pierre Brantus, UDF-CDS (Jura) ; Albert Vecten, UDF-CDS (Marne) ; Pierre Niederberger, UDF-PR (Haute-Marne) ; René Ballayer, UDF-CDS (Mayenne) ; Raymond Marcellin, UDF-PR (Morbihan) ; Julien Schwartz, RPR (Moselle) ; Hubert D'Andigné, RPR (Orne) ; Michel Barnier, RPR (Savoie) ; René Monory, UDF-CDS (Vienne) ; Jean Chamant, RPR (Yonne) ; Paul-Louis Tenaillon, UDF-CDS (Yvelines) ; Paul Graziani, RPR (Hauts-de-Seine) ; Pierre Salvi, UDF-CDS (Val-d'Oise) ; Younoussa Bamana, MPM (Mayotte).

● EN BALLOTAGE : MM. Henri Coque, UDF (Allier) ; Jean-François Deniau, UDF-PR (Cher) ; Jean-Dominique Césari, MRG (Corse-du-Sud) ; Charles Josselin, PS (Côtes-du-Nord) ; Bernard Bioulac, PS (Dordogne) ; Maurice Pic, PS (Drôme) ; Robert Huwart, MRG (Eure-et-Loir) ; Gérard Saumade, PS (Hérault) ; Lucien Neuwrth, RPR (Loire) ; Claude Huriet, div. opp. (Meurthe-et-Moselle) ; Noël Berrier, PS (Nièvre) ; Henri Bonan, PS (Oise) ; Hubert Peyou, MRG (Hautes-Pyrénées) ; Guy Malé, div. opp. (Pyrénées-Orientales) ; Daniel Hoefel, UDF (Bas-Rhin) ; Charles Pleindoux, UDF-RAD (Saône-et-Loire) ; Jacques Durand, PS (Tarn) ; Edouard Soldani, PS (Var) ; Jean Garcin, PS (Vaucluse) ; Christian Proust, PS (Belfort) ; Emmanuel Bellony, RPR (Guyane).

● NE SE REPRÉSENTAIENT PAS : MM. André Saint-Paul, PS (Ariège) et Albert Denvers, PS (Nord).

Le PCF veut ôter tout caractère politique au désistement en faveur du PS

Le Parti communiste a annoncé, dès dimanche soir, qu'il appliquera, au second tour des élections cantonales, la règle du désistement en faveur du candidat de gauche le mieux placé au premier tour. La déclaration du bureau politique, qui explique cette décision souligne que les électeurs qui ont voté pour le PCF le 10 mars ont, d'abord, « manifesté leur désaveu de la politique actuelle du gouvernement » et, ensuite, « exprimé avec force leur volonté de faire échec au RPR et à l'UDF », ainsi que leur engagement dans « le combat démocratique contre l'extrême droite ».

Dans ces conditions, le désistement ne peut-être présenté comme l'expression d'un accord, si limité soit-il, avec « les partis de la coalition gouvernementale (Parti socialiste, Mouvement des radicaux de gauche, PSU), qui portent la lourde responsabilité de l'enfoncement dans la crise ». Cette décision n'est pas non plus motivée par un impératif d'union contre la droite, qui s'imposerait d'autant plus que celle-ci doit trouver, d'une manière ou d'une autre, un terrain d'entente avec l'extrême droite. Ni accord positif ni alliance défensive, le désistement communiste est une simple nécessité pratique, découlant de la loi électorale.

Le bureau politique recourt à une étrange argumentation, qui rend la droite doublement responsable de la décision qu'il prend : en premier lieu, parce que c'est elle qui a établi ce mode de scrutin (les conseils généraux sont pourtant élus au scrutin majoritaire à deux tours depuis plus d'un siècle) ; en second lieu parce qu'elle « présente partout des candidats uniques pour ce second tour ». De sorte que le PCF est obligé de demander à ceux de ses électeurs qui n'ont aucune chance de pouvoir se doter, au second tour, des « élus communistes dont ils ont besoin », de se résigner à voter pour des partis qui « accentuent les difficultés du peuple et du pays », afin que d'autres électeurs communistes, dans un autre canton ou dans un autre département, aient, eux, le privilège d'être représentés par les seuls élus susceptibles de « défendre leur emploi et leurs conditions de vie ».

Le PCF veut ôter au désistement toute portée politique, ou plutôt il veut réduire celle-ci à une simple question d'intérêt mutuel. Cette démarche est censée n'engager en rien le parti, et surtout pas sur la voie d'une majorité future, qui l'associerait aux formations avec lesquelles, aujourd'hui, il fait affaire. En même temps, la direction du PCF apparaît sur une position défensive lorsqu'elle affirme, face aux critiques du PS et aux craintes exprimées dans les rangs mêmes de son parti, qu'elle n'entend pas « neutraliser », ni « marginaliser » son électorat.

La décision prise, qui ne faisait guère de doute, trouve des justifications supplémentaires dans les résultats de dimanche. Les communistes, d'abord, reconnaissent la progression enregistrée par le PS. Il serait difficile pour eux d'aller brutalement contre le « frémissement » qui parcourt l'électorat de gauche face à une opposition qui demeure largement majoritaire. Il se trouve, ensuite, que la résistance du PCF lui-même se révèle supérieure à ce qu'elle avait été lors des précédentes élections cantonales, en mars 1982. Les résultats avaient alors intégralement repercuté, et au-delà, le recul du PCF aux élections présidentielles et législatives du printemps 1981.

Avec 15,87 % des suffrages exprimés, contre 22,80 % aux élections précédentes dans cette série de cantons, le PCF avait enregistré un recul supérieur à celui de l'élection présidentielle (15,34 %) et à celui des élections législatives (16,17 %) par rapport aux scrutins de référence. Cette fois-ci, le PCF retrouve à peu de chose près l'avantage dont il bénéficiait traditionnellement dans les consultations locales par rapport aux consultations nationales. Avec 12,67 % des voix, au lieu de 11,20 % aux élections européennes, il amortit son recul de juin 1984.

Dans ces conditions, les communistes peuvent considérer qu'ils ne sont pas, une fois de plus, réduits à un aveu d'échec et à une reddition devant les socialistes.

La marginalisation

Vus de près, cependant, les résultats du PCF ne sont pas tous rassurants. Il peut, certes, espérer garder sa majorité et, naturellement, sa présidence au conseil général de la Seine-Saint-Denis et la présidence au conseil général du Val-de-Marne. Il le devra davantage qu'auparavant - s'il y parvient - aux électeurs socialistes et à leur mobilisation, à laquelle, c'est le moins qu'on puisse dire, il n'a pas contribué.

Pour le reste, le PCF ne fait élire au premier tour que dix-huit candidats sur deux mille quarante-quatre sièges. C'est le cas dans trois cantons du Pas-de-Calais, département dont la fédération soutient massivement la politique de la direction, mais aussi dans deux cantons de la Haute-Vienne, fédération « contestataire », et dans un canton de la Sarthe, qui a réélu M. Robert Jarry, maire du Mans, abstentionniste lors de la préparation du congrès du parti.

La marginalisation du PCF (au-dessous de 10 % des voix) se confirme dans trente-neuf départements, qui vont de la Moselle (9,58 %) au Haut-Rhin (1,87 %). A l'inverse, il est vrai que le PCF dépasse 20 % des voix dans huit départements (au lieu de cinq aux élections européennes), qu'il dépasse 15 % dans vingt-six départements (au lieu de vingt en juin 1984). Cependant, le premier phénomène paraît irréversible, tandis qu'il n'est pas sûr que le second signifie davantage que la rémanence d'une influence locale, liée à des habitudes et à des personnes, sans annoncer un renouveau.

PATRICK JARREAU.

FRANÇOIS GOGUEL
ALFRED GROSSER
La politique en France
«Un classique» mis à jour et entièrement refondu.
ARMAND COLIN

40 % DES CANTONS SONT POURVUS
Selon nos propres statistiques, 783 des 1954 sièges soumis à élection dimanche 10 mars ont été pourvus dès le premier tour. 664 sont allés ou sont restés à des conseillers généraux d'opposition, 118 à des conseillers généraux de gauche et 1 à un « divers », M. Chaussade, en Dordogne.
OPPOSITION. - CNIP : 17 ; FAR : 1 ; RPR : 180 ; UDF : 297 (dont CDS : 84 ; PR : 125 ; Rad. : 30 ; PSD : 5) ; Div. opp. : 169.
GAUCHE. - PC : 15 ; PS : 86 ; MRG : 14 ; Div. g. : 3.

PICARD
Votre serrure doit-elle être révisée !
Les cambrioleurs se perfectionnent et utilisent des techniques et des outils de plus en plus évolués. Si votre serrure ne peut résister, vous serez la prochaine victime !
Faites réviser régulièrement votre serrure en vous adressant à tout serrurier revendeur de notre marque.
Il vous dira si votre serrure est encore capable ou non, de résister aux techniques actuelles des cambrioleurs.
S.A. PICARD, 4, rue St-Sauveur, 75002 PARIS, 233.44.85

ÉDITIONS DU MUSÉE RODIN
INVENTAIRE DES DESSINS
Premier volume (tome IV, Inv. D4900 - Inv. D5999), parution le 19 décembre, 210 x 270, relié pleine toile, sous jaquette rhodod, 320 pages, 1600 illustrations, dont 16 en couleurs. Prix : 590 F.
En vente au MUSÉE RODIN, 77, rue de Varenne (7^e) 705-01-34

NOUVEAU
Pour débattre sur les thèmes actuels, deux vidéogrammes de 30' conçus par des spécialistes
● LE 9^e PLAN
● LA DÉCENTRALISATION
Documentation gratuite à la demande de toutes nos productions
MINERVE PRODUCTIONS
14, rue Falguière, 75015 PARIS
Tél. (1) 306-33-11
LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

des cantonales

Le RPR : le pouvoir au bout des doigts

Plus encore que de la satisfaction, c'est du soulagement que peuvent éprouver les dirigeants du RPR après les résultats du premier tour. Tout d'abord le simple fait que, globalement, le RPR a moins à se poser la question de ses relations avec l'extrême droite atténuée un sérieux sujet de préoccupation. Le parti de M. Chirac avait été peu à peu contraint, au cours de sa campagne électorale, de durcir sa position à l'égard de M. Le Pen.

Si le maire de Paris avait été personnellement toujours très net dans son refus de tout compromis avec l'extrême droite, il n'en allait pas de même de la part de ses lieutenants ou de certains de ses candidats. Certes, pour le second tour, quelques divergences pourront apparaître dans certains cantons entre la volonté locale de faire subir un échec à la gauche, fût-ce par candidat du Front national interposé, et la décision des instances nationales de refuser toute caution à de telles initiatives. De tels cas ne sont pas totalement à exclure dans certaines circonscriptions du pourtour méditerranéen - d'autant qu'à l'inverse de M. Toubon M. Pasqua s'est contenté d'indiquer que les « électeurs seraient juges », - mais ces « bavures », si elles se produisent, seront dans un premier temps formellement désavouées.

Le succès de l'opposition dite « classique », ou de la droite dite « modérée » va convaincre désormais le RPR de la nécessité, pour lui, de contenir avec plus de volonté encore la droite « extrême » et de tenter de la faire reculer. Installé comme un élément non furtif du paysage politique, M. Le Pen contraint cependant le parti de M. Chirac à se garder sur sa droite. Il doit donc, de ce côté-là, ouvrir un deuxième front, sans négliger pour autant le champ de bataille principal, celui où il affronte la gauche.

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, n'a pas caché le sens qu'il donnait à cette consulta-

tion cantonale en déclarant dès dimanche soir : « Il faut transformer le deuxième tour en une étape décisive pour 1986 ». Et sans perdre de temps, le député de Paris a renouvelé l'offre faite à ses partenaires de l'opposition de conclure sans tarder un accord de gouvernement.

Pour le RPR, l'union de l'opposition a toujours été considérée comme un atout décisif et comme une façon - bien que cela apparaisse souvent comme un simple artifice - de conjurer les mauvais effets de la « guerre des chefs ». Mais pour le RPR, l'union ne doit signifier ni l'unité ni la confusion. Elle doit s'exprimer surtout par le fameux « code de bonne conduite » électoral et par l'affirmation de convergences sur quelques points essentiels. D'ailleurs, les résultats mêmes du scrutin du 10 mars apportent souvent la preuve que les candidatures multiples au premier tour permettent de « ratisser plus large » que les candidatures uniques. La campagne électorale pour les élections législatives de 1986 va donc être lancée par M. Chirac dès le lendemain du 17 mars. Il s'agira pour lui de développer la pression de l'électorat et d'aiguiser encore le rejet de la gauche qu'il croit déceler dans le vote du 10 mars. Il présentera donc ce résultat comme un encouragement à poursuivre l'effort pour la conquête du pouvoir national, désormais au bout des doigts, au bout des urnes.

Le RPR enfin retiendra qu'avec 16,87 % des suffrages recueillis par ses candidats il améliore le score qu'il avait réalisé dans les mêmes cantons, en 1979, où il avait obtenu 12,3 % des voix. Il peut raisonnablement espérer ajouter dimanche prochain quelques présidences de conseils généraux aux dix-huit qu'il détient en métropole, depuis 1982, et aux quatre conseils régionaux présidés par des RPR.

ANDRÉ PASSERON.

L'UDF : face à la logique unitaire

Il avait fallu attendre les derniers jours précédant le premier tour du scrutin cantonal pour que l'opposition et, en son sein, les responsables des différentes composantes de l'UDF s'accordent et se mettent à dénoncer « avec fermeté » toute alliance avec le Front national. Ce bel unanimité, qui n'en cachait pas moins quelques ambiguïtés, a pu résister sans peine, dimanche soir, à l'annonce des résultats. « L'opposition parlementaire, la seule qui soit en mesure de gouverner demain, à la majorité », triomphe M. François Léotard, secrétaire général du PR, réélu dans son canton de Fréjus avec 56,75 % des suffrages exprimés, en dépit de la présence d'un candidat du Front national qui ne recueille pas moins de 20,53 %.

Avec le maire de Fréjus, c'est toute l'opposition qui se réjouit de n'avoir « rien à demander à M. Le Pen ». Lors de la dernière réunion de son bureau politique, l'UDF s'était montrée décidée à ne pas se laisser enfermer dans une « casuistique sans fin » à propos du phénomène Le Pen ; à ne pas donner des explications délicates quant à l'attitude qu'elle adopterait face à un candidat du Front national qui devancerait l'un de ses propres candidats, de peur que d'un cas particulier, on ne tire une règle générale.

Pourtant ces « cas particuliers » existent dans l'Hérault (à Montpellier IV), dans les Bouches-du-Rhône (Marseille IX) ou dans le Var (Hyères). Et ce seront des personnalités de l'UDF, MM. Léotard et Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, qui devront avaliser ou non d'éventuels accords, d'éventuels « retrais ».

Se rallieront-ils à ceux qui, au CDS et au parti radical notamment, plaident en faveur d'une « attitude sans concession » à l'égard de l'extrême droite, ou préféreront-ils juger qu'il faut avant tout empêcher la victoire de la gauche et insister sur « l'immoralité » même des alliances entre le PS et le PC ? Ce dernier choix diviserait à nouveau l'UDF.

comme il l'avait divisée une première fois lors de l'élection municipale de Dreux en septembre 1983. Il jetterait sans nul doute une ombre au tableau que l'UDF voudra présenter de ces élections cantonales.

Selon nos résultats, l'UDF, qui détient 37 présidences de conseils généraux, présentait 1 138 candidats ; 297 d'entre eux ont été élus ou réélus au premier tour. Toujours selon nous, elle recueille en métropole 19,28 % des suffrages, soit un peu plus qu'en 1982, « cette première étape de la reconquête du pouvoir » comme aimait à le souligner alors l'opposition.

Il est un autre choix que l'UDF devra faire dès le lendemain du second tour : celui de sa stratégie pour 1986. M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, la presse, après M. Giscard d'Estaing (réélu dans son canton de Chamalières avec 70,52 % des suffrages exprimés) de conclure un accord de gouvernement. D'ores et déjà, M. Lecanuet a répondu, en jugeant que l'UDF et le RPR avaient reçu dimanche « le mandat de s'entendre étroitement ». Cette logique unitaire, qui tend à verrouiller les choses en supposant des candidatures uniques de l'opposition aux élections législatives de 1986, pourrait cependant n'être pas du goût des centristes qui préféreraient attendre de connaître les règles du jeu du scrutin législatif ; ni même du goût d'un François Léotard qui semble considérer que l'UDF y perdrait son âme. Sous-jacente, la question de la cohabitation qui, en dépit de rapprochements récents, n'en continue pas moins de susciter des débats à l'UDF.

Au-delà de la cohabitation avec le Front national, c'est à la cohabitation avec M. Mitterrand ou avec les socialistes que devra à nouveau s'intéresser l'opposition. L'interprétation des résultats des cantonales ne suffit pas, à elle seule, à éclairer ses choix.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

Le Front national confirme son implantation

Ce n'est pas une vague déferlante, mais le Front national est désormais bien ancré dans le territoire politique français, ce qui ne saurait surprendre puisque son émergence est la traduction d'une crise économique, sociale et culturelle. En recueillant 8,69 % de l'ensemble des suffrages exprimés au niveau national alors qu'il n'était présent que dans les trois-quarts des cantons, le parti de M. Jean-Marie Le Pen confirme son implantation dans le pays, sans pour autant progresser spectaculairement depuis le scrutin européen de 1984, au terme duquel il avait obtenu 10,95 % des suffrages. Surtout, dans les cantons où il était présent, il totalise une moyenne de 10,44 %. Les mêmes constantes géographiques et socio-culturelles apparaissent : les principaux bataillons de l'électorat séduits par l'ancien parachutiste se situent dans les départements de la Provence-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon ainsi que dans les agglomérations très urbanisées de la région parisienne, du Nord-Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes.

Comme lors des élections européennes, le Front national obtient ses meilleurs résultats dans trois départements méridionaux : le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Dans le Var, il recueille globalement 20,24 % des suffrages exprimés, soit + 0,28 point par rapport à juin 1984 (19,96 %). Le candidat du Front national y devance les autres candidats de l'opposition dans les cantons de Toulon 2 (27,33 %), Ollioules (26 %) La Vallette (21,44 %). C'est également dans ce département que la formation de M. Le Pen enregistre son meilleur score : 31,08 % des suffrages dans le canton de Toulon 5, son candidat talonnant le conseiller UDF-CDS sortant.

Dans les Bouches-du-Rhône, le Front national obtient au total 19,46 % des suffrages exprimés (- 0,03 point par rapport au scrutin européen) et ses candidats l'emportent sur les autres représentants de l'opposition dans cinq cantons : Marseille 14 B (30,08 %), Marseille 9 (25,33 %), Marseille 10 (24,81 %), Marseille 17 (22,29 %), et La Ciotat (23,63 %).

Dans les Alpes-Maritimes son score départemental s'établit à 17,32 % des suffrages exprimés (- 4,07 points par rapport à juin

1984) mais, là aussi, ses portedrapeaux dominent ceux de l'opposition parlementaire dans les cantons de Cannes-Centre (26,27 %), Cagnes-sur-Mer centre (26,28 %), Mandelieu (23,98 %) et Carros (13,66 %). Dans le canton de Nice 14 le représentant de M. Le Pen, avec 30,36 % des suffrages est arrivé très près du conseiller RPR sortant, qui aura peut-être besoin de son soutien pour conserver son siège.

Les résultats du Front national sont cette fois supérieurs à sa moyenne nationale dans vingt-huit autres départements : Seine-Saint-Denis (17,29 %), soit + 1,31 par rapport aux élections européennes ; Pyrénées-Orientales (15,91 % ; + 0,05) ; Rhône (15,83 % ; - 0,03) ; Vaucluse (15,25 % ; - 1,19) ; Hérault (15,01 % ; - 0,32) ; Val-d'Oise (14,08 % ; - 0,79) ; Hauts-de-Seine (13,60 % ; - 0,54) ; Yvelines (13,59 % ; - 0,78) ; Seine-et-Marne (13,06 % ; - 1,56) ; Val-de-Marne (12,15 % ; - 1,76) ; Essonne (11 % ; - 1,43) ; Bas-Rhin (10,95 % ; - 0,58) ; Drôme (10,90 % ; - 0,38) ; Haut-Rhin (10,77 % ; - 3,14) ; Gard (10,71 % ; - 2) ; Loire (10,66 % ; - 2,45) ; Marne (10,27 % ; - 0,87) ; Oise (10,16 % ; - 2,60) ; Territoire de Belfort (9,99 % ; - 4,78) ; Nord (9,82 % ; - 0,69) ; Yonne (9,76 % ; - 2,87) ; Haute-Savoie (9,71 % ; - 4,02) ; Eure-et-Loir (9,69 % ; - 2,31) ; Lot-et-Garonne (9,60 % ; - 0,07) ; Côte d'Or (9,49 % ; - 2,21) ; Vosges (8,87 % ; - 3,50) ; Gironde (8,83 % ; - 0,34) ; Moselle (8,79 % ; - 5,25).

Dans plusieurs de ces départements aussi les candidats « lepénistes » sont les mieux placés de l'opposition. Tel est le cas, par exemple, dans le Rhône, à Saint-Priest (avec 19,86 % des suffrages exprimés) et à Saint-Fons (avec 17,34 %) ; dans l'Hérault, à Béziers 3 (avec 16,41 %) et à Montpellier 5, où M. Alain Jamet, frère du journaliste parisien, devance nettement, avec 22,78 % des suffrages, le candidat de l'UDF-PR (20,45 %) et celui du RPR (14,62 %). Il en est de même dans le canton de Roubaix-Est (Nord), où le candidat du Front national recueille 20,09 % des suffrages dans un contexte fortement marqué par la présence de nombreux immigrés.

Le Midi est vraiment devenu la principale terre d'élection du Front national. Quand les partisans de M. Le Pen n'arrivent pas en tête, ils apparaissent souvent comme la deuxième force de l'opposition. Ce constat est particulièrement net dans les Pyrénées-Orientales et surtout à Perpignan. Dans le premier canton de la cité catalane, le chef de file du Front national recueille 27,50 % des suffrages et impose son arbitrage au conseiller sortant, soutenu par le RPR. Dans le second canton perpignanais, le cas de figure est analogue tandis que dans le troisième, c'est une candidate transfuge du RPR qui, après avoir obtenu 20,59 % des suffrages, détient la clé de la victoire du candidat UDF-PR, en position de ravir le siège cantonal détenu par le député socialiste. Dans deux cantons du Vaucluse (Orange-Est et Avignon-Est), le Front national arrive derrière le RPR, mais devance l'UDF.

Mais le Midi n'a pas le monopole de ces scores très positifs pour la formation du président du groupe des droites européennes. A l'issue des « triangulaires » divisant l'opposition dans le Nord, le Front national arrive derrière le RPR à Condésur-l'Escaut, Grande-Synthe, Landrecies, Lille-Sud-Est, Roubaix-Centre, Tourcoing-Nord-Est, Tourcoing-Nord, mais il distance l'UDF.

En dents de scie

Le parti de M. Le Pen paraît affecté d'un léger tassement dans les départements très urbanisés de la banlieue parisienne, par rapport à ses résultats de juin 1984, mais ses scores y demeurent très supérieurs à la moyenne nationale et s'expliquent essentiellement, comme en province, par l'inégale répartition des candidatures. Il en est ainsi, notamment, dans le Val-de-Marne, où ce tassement se vérifie dans vingt et un cantons sur vingt-neuf, alors qu'en Seine-Saint-Denis le Front national baisse légèrement à Gagny (- 0,14), aux Lilas (- 0,44), à Pantin-Ouest (- 0,38), au Raincy (- 0,06), à Rosny-sous-Bois (- 3,19), à Sevran (- 0,96) et à Villepinte (- 1,78) mais progresse partout ailleurs.

La tendance est aussi variable, en province, suivant les différents cantons d'un même département. Le Front national évolue en dents de scie dans le Haut-Rhin, en Meurthe-et-Moselle, à Belfort, dans l'Eure, la Côte-d'Or, la Meuse, l'Eure-et-Loir, la Seine-Maritime, la Haute-Garonne, l'Indre-et-Loire, la Dordogne, etc., en fonction de sa présence militante et de sa représentation locale. Les principales personnalités du Front national qui participaient à la compétition réalisent des scores politiquement honorables pour des néophytes, mais aucun d'eux n'est en mesure d'être élu. Des nouveaux députés européens, M. Dominique

Chaboche est celui qui connaît la plus grande réussite en rassemblant au Chesnay (Yvelines) 17,07 % des suffrages exprimés, mais il n'a pas pu empêcher la réélection du conseiller sortant de l'opposition.

Dans le même département, à Saint-Cyr-l'Ecole, M^{me} Martine Lehideux, qui siège, elle aussi, à Strasbourg, réalise 12,80 %, mais loin derrière le principal candidat de l'opposition. Dans les Hauts-de-Seine, le directeur de cabinet de M. Le Pen, Jean-Marie Le Chevallier, obtient 12,60 % des suffrages en étant distancé à la fois par le candidat du RPR et par celui de l'UDF. En revanche, la fille aînée du président du Front national, Mlle Marie-Caroline Le Pen obtient un succès d'estime en recueillant, à Neuilly-sur-Seine-Nord, 17,20 % des suffrages. Enfin, dans le canton de Mazamet-Nord-Est, le chantre du courant catholique intégriste, rallié à M. Le Pen, M. Bernard Antony, dit Romain Marie, membre de l'Assemblée européenne, ne fait pas, en rassemblant 12,23 % des suffrages, un score meilleur que la liste de l'extrême droite aux européennes.

Pour M. Le Pen, dont les thèmes hexagonaux ne sont guère adaptés aux contingences locales, le bilan de ce scrutin cantonal se révèle donc globalement positif. L'enracinement du courant idéologique qu'incarne le président du Front national apparaît même d'autant plus ferme que le récent rappel des activités de l'ancien parachutiste pendant la guerre d'Algérie et l'anathème lancé contre lui par plusieurs évêques n'avaient pas été de nature à lui faciliter la tâche.

Aucun doute n'est plus permis : M. Le Pen fait bien partie, désormais, du paysage politique français.

ALAIN ROLLAT.

● Incident électoral à Nanterre : deux blessés. - Deux personnes ont été blessées, samedi 9 mars, dans la cour du lycée Paul-Langevin à Nanterre (Hauts-de-Seine), par une dizaine d'individus, armés de manches de pioche : M. Marc Denul, animateur à la Maison des jeunes et de la culture, vingt et un ans, qui souffre d'une plaie au dos, a été hospitalisé à Nanterre ; un agent du lycée proche de la Maison de la culture, M. René Serboudin, quarante-sept ans, plus légèrement atteint, a pu quitter l'hôpital après avoir été soigné.

Selon la municipalité communiste conduite par M. Yves Saudmont, candidat à l'élection cantonale, en ballottage, MM. Denul et Serboudin avaient tenté d'empêcher des militants de l'opposition de décoller les affiches de M. Saudmont. Ces militants auraient alors quittés les lieux pour revenir quelques minutes plus tard, munis de gourdin et de manches, et s'en seraient pris à MM. Denul et Serboudin.

Le Monde

RÉALISÉ CHAQUE SEMAINE

UNE ÉDITION INTERNATIONALE

spécialement destinée à ses lecteurs résidant à l'étranger

Exemplaire spécimen sur demande